



Service de lutte contre la pauvreté,  
la précarité et l'exclusion sociale

Steunpunt tot bestrijding van armoede,  
bestaansonzekerheid en sociale uitsluiting

Dienst zur Bekämpfung von Armut, prekären  
Lebensumständen und sozialer Ausgrenzung

## Communiqué de presse

### **Nécessité d'une approche interfédérale face à la crise énergétique actuelle, avec des mesures de soutien à court et moyen terme**

Bruxelles, 14 mars 2022

Le Service interfédéral de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale attend avec intérêt les mesures que le gouvernement fédéral entend prendre dans le cadre de la problématique de la hausse des prix de l'énergie. La semaine dernière, il a participé – avec d'autres organisations – à une concertation à ce sujet avec la ministre fédérale de l'Energie, Tinne Van der Straeten, et la ministre fédérale en charge de la Lutte contre la pauvreté, Karine Lalieux.

Nous remercions les ministres pour l'initiative de la concertation. Dans le cadre des discussions actuelles, nous souhaitons transmettre les suggestions et points d'attention suivants du Service, sur base de ses travaux sur la pauvreté (énergétique)<sup>1</sup> :

### **Nécessité d'une approche interfédérale**

Tout comme la concertation interfédérale a prouvé sa valeur ajoutée dans la gestion de la crise du COVID-19 (voir entre autres les réunions de la Conférence interministérielle sur la santé publique), la concertation entre l'État fédéral et les régions est aussi particulièrement importante dans cette crise énergétique afin d'arriver à une approche coordonnée. Sur la base des compétences régionales et fédérales en matière d'énergie, les différents gouvernements peuvent prendre des mesures qui, ensemble, misent sur différentes pistes de solution. Le Service de lutte contre la pauvreté demande donc une concertation interfédérale et un plan d'action axé sur différentes mesures, à court et à moyen terme, afin d'œuvrer à une solution globale.

---

<sup>1</sup> Pour un aperçu des recommandations du Service dans la lutte contre la précarité énergétique, voir aussi le point II.2. de Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale (2019). [Durabilité et pauvreté. Contribution au débat et à l'action politique. Rapport bisannuel 2018-2019](#), Bruxelles, Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, pp. 27-34.

## Mesures sur le court terme

- Le tarif social énergie est un instrument important pour soutenir les ménages à faibles revenus face aux prix élevés de l'énergie. L'extension du groupe cible – mesure prise dans le cadre de la crise COVID-19 – répond aux recommandations défendues depuis longtemps par le Service de lutte contre la pauvreté. Le Service appelle à ancrer cette mesure de façon structurelle, avec une extension supplémentaire aux groupes en situation d'endettement (voir l'avis du Service de juin 2021<sup>2</sup>). Une extension structurelle apportera également une plus grande sécurité pour les ménages concernés et les acteurs du marché de l'énergie qui sont tenus de mettre en œuvre ce tarif social.
- Une réduction de la TVA à 6 % souligne l'importance de l'accès à l'énergie en tant que bien de base. Toutefois, l'impact d'une telle mesure sur d'autres mesures, comme les effets sur l'indexation, devrait être suivie de près. Il faut surtout garder en tête le fait que ces recettes de TVA sont également importantes pour le financement des services publics. Il est donc essentiel d'envisager d'autres sources de financement. Nous souhaitons, dans ce contexte, référer vers les propositions du Service dans son récent Rapport bisannuel 'Solidarité et pauvreté'<sup>3</sup>, en matière de fiscalité.
- Les mesures doivent également tenir compte des différentes sources d'énergie utilisées par les ménages. Après tout, tous les ménages ne peuvent pas utiliser des sources d'énergie reliées par des canalisations telles que le gaz naturel.
- Dans les situations de pauvreté énergétique, les possibilités de soutien et d'accompagnement des ménages sont essentielles. A cette fin, les instruments (tels que le fonds social mazout ou le Fonds Gaz et Electricité) et les services (CPAS, services spécialisés au niveau régional et fédéral...) existants doivent être renforcés afin qu'ils puissent continuer à assumer ce rôle auprès d'un public grandissant. Une information claire et une démarche proactive envers les ayants-droits s'avèrent importantes pour accroître le recours à ces dispositifs d'aide.

## Mesures sur le moyen terme

- Une solution plus structurelle à cette crise énergétique réside également dans l'augmentation du nombre de logements de qualité et abordables, qui ont un impact substantiel sur la consommation d'énergie (et les factures énergétiques correspondantes), et cela tant dans le secteur public que privé. Cela peut se faire grâce à un investissement massif et accéléré dans la rénovation, ainsi qu'à des mesures et des possibilités pour les ménages à faibles revenus de réaliser des économies d'énergie substantielles. Dans son Rapport bisannuel 'Durabilité et pauvreté', le Service recommande d'étudier de manière plus approfondie le financement de mesures d'économie d'énergie par un tiers investisseurs, un fonds de roulement... et à soutenir encore plus des modèles expérimentaux.

---

<sup>2</sup> Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale (2021). [Avis du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale relatif à la mesure fédérale d'élargissement de l'accès au tarif social pour l'électricité et/ou le gaz naturel](#), Bruxelles, Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale.

<sup>3</sup> Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale (2021). [Solidarité et pauvreté. Contribution au débat et à l'action politique. Rapport bisannuel 2020-2021](#), Bruxelles, Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale.

- Dans les années à venir, des budgets seront mis à disposition dans le cadre des plans de relance et du Green Deal au niveau européen. L'analyse d'impact du projet de plan de relance par le Service de lutte contre la pauvreté<sup>4</sup> pointe le risque que les inégalités existantes seront exacerbées si aucun engagement n'est pris en faveur de mesures de soutien supplémentaires pour les groupes précaires dans les domaines du logement, de l'énergie, de la mobilité et de l'emploi. Par conséquent, il convient de miser sur un regroupement des budgets, une analyse (d'impact) systématique basée sur des critères visant une transition équitable, et des initiatives supplémentaires en faveur des groupes à faibles revenus en vue d'un logement abordable et durable.
- Une attention spécifique doit être accordée aux locataires dans la prise de mesures dans le domaine de la rénovation des logements et des économies d'énergie. Les locataires appartiennent aux groupes les plus exposés au risque de pauvreté. Cependant, les mesures visant à améliorer la qualité et la performance énergétique d'un logement ne leur profitent pas car ils ne sont pas propriétaires. Dans ce domaine, l'échange d'expériences et d'instruments entre les différents acteurs et autorités peut nous aider à soutenir ce groupe.

Le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale se tient à disposition pour une consultation et une coopération plus approfondies.

**Personnes de contact :**

Emily Clissold (FR) : 02/212.31.61 – gsm : 0477/04.25.42 – [emily.clissold@cntr.be](mailto:emily.clissold@cntr.be)

Henk Van Hootegem (NL) : 02/212.31.71 - gsm : 0485/71.52.24 - [henk.vanhootegem@cntr.be](mailto:henk.vanhootegem@cntr.be)

**Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale**

**Steunpunt tot bestrijding van armoede, bestaansonzekerheid en sociale uitsluiting**

Place Victor Horta 40, 1060 Saint-Gilles | Victor Hortaplein 40, 1060 Sint-Gilles

T.: +32 (0)2 212.31.67 - [www.luttepauvrete.be](http://www.luttepauvrete.be) | [www.armoedebestrijding.be](http://www.armoedebestrijding.be)

E-mail: [luttepauvrete@cntr.be](mailto:luttepauvrete@cntr.be) | [armoedebestrijding@cntr.be](mailto:armoedebestrijding@cntr.be)



Vous voulez suivre l'actualité du Service sur Twitter ?

Abonnez-vous à [@Luttepauvrete](https://twitter.com/Luttepauvrete)

Vous voulez vous tenir au courant de nos activités?

Inscrivez-vous à notre [Newsflash](#)

---

<sup>4</sup> Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale (2021). [Contribution du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale dans le cadre du Plan National pour la Reprise et la Résilience](#), Bruxelles, Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, 13 avril 2021.